

Gironde

POLLUTION DU BASSIN D'ARCAÇON

Les maires entérinent les mesures ordonnées par la justice



À chaque gros épisode pluvieux, les égouts débordent, occasionnant des risques sanitaires. -

ARCHIVES CHANTAL MOREAU

Lors d'une réunion mercredi, à la demande du président du Siba, les maires des 12 villes de cette collectivité qui gère l'assainissement et le pluvial ont discuté des mesures contre la pollution du plan d'eau

C'est mardi que la juge bordelaise des Libertés et de la détention (JLD) a rendu une ordonnance liée à la pollution qui touche le bassin d'Arcachon depuis novembre, provenant de débordements des réseaux d'assainissement saturés en raison de pluviométries assez exceptionnelles (lire notre édition de mercredi). En février et mars, les pluies ont encore été très supérieures à la normale selon Météo France et les débordements des réseaux se sont poursuivis ces derniers jours, comme « Sud Ouest » l'a raconté. Dans le cadre d'un référé environnemental, la juge a donc ordonné mardi au Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon (Siba), qui gère les réseaux d'assainissement et du pluvial, de prendre un certain nombre de mesures pour protéger l'environnement, en particulier autour des bassins de rétention du réseau dans le nord Bassin à Lanton et Audenge. Le président du Siba et maire d'Arcachon Yves Foulon a alors convoqué une réunion avec tous les maires du bassin d'Arcachon qui pilotent ensemble le Siba. Elle s'est déroulée mercredi, le lendemain de l'ordonnance.

Mesures entérinées

Ces mesures ordonnées par la justice ont été entérinées par les élus de la collectivité, avec d'autant moins de difficulté que les représentants du Siba les avaient eux-mêmes en grande partie proposées lors de l'audience devant la magistrate, à la suite de leur convocation. Il s'agit de la cessation immédiate de tout pompage sur le bassin de sécurité d'Audenge, la mise en place dans un délai d'un mois d'un système de prélèvement hebdomadaire pour analyser les eaux, la demande de construction d'un déversoir d'orage sur chacun des bassins de sécurité du réseau, l'installation d'un système de dégrillage dans un délai de six mois sur les bassins d'Audenge et de Lanton.

Selon nos informations, cette réunion s'est déroulée dans un climat consensuel, en dépit d'un courrier envoyé par le maire d'Arès Xavier Daney, pratiquement au même moment que la convocation. Ce dernier a demandé mercredi au président du Siba des mesures urgentes, en raison, là encore, de débordements d'une station de relevage dans le quartier de l'aérium d'Arès, parlant de rejets chez les habitants, d'excréments sur la chaussée, « d'odeurs pestilentielles et nauséabondes et d'une situation insupportable pour les riverains ». Car ces débordements des réseaux ne concernent pas que Lanton et Audenge, loin de là. De très nombreuses régions de France et des territoires de Gironde sont touchés. Sur le bassin d'Arcachon, le nord est particulièrement affecté en raison des nombreux crastes et ruisseaux qui maillent ce territoire, alimentés par un vaste bassin-versant. L'affaire a pris les proportions que l'on sait sur le bassin d'Arcachon puisque l'eau polluée a contaminé les huîtres en décembre. Elles sont à nouveau parfaitement consommables depuis janvier.

Courrier du maire d'Arès

Contacté par « Sud Ouest », Xavier Daney s'est félicité que la réunion ait eu lieu, précisant que si le Siba va mener les travaux et prend « sa part de responsabilité », « tout l'impact du bassin-versant doit être pris en compte ». Un autre maire a également indiqué, anonymement, que l'interdiction de pompage dans les bassins de sécurité risque « d'avoir des conséquences bien pires, que l'on voit déjà sur le réseau et dans les habitations ». Un argument que le Siba et son délégué avaient d'ailleurs développé devant la juge, pour justifier de ces pompes des stations de sécurité et des rejets dans la nature.

Sur le bassin d'Arcachon, le nord est particulièrement affecté en raison des nombreux crastes et ruisseaux